

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Jean Philippe SERRE, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes)

Ont donné pouvoir : Daniel CHEVALEYRE (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Christophe MORANGE (Madic), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Johan GRANDSEIGNE (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Pascal LORENZO

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 20 septembre 2024

20240926024DE

VALIDATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2024/2025

Après validation en commission culture et patrimoine, les tarifs de la saison culturelle 2024-2025 seront les suivants :

Spectacle :

7€ : adulte

5€ : 10-18 ans étudiants, demandeurs d'emploi

Gratuit moins de 10 ans

Hibernarock :

15€ : adulte

10€ : étudiant, demandeurs d'emploi

Gratuit moins de 10 ans

Bus spectacle :

7€ : adulte

2€ : - de 26 ans

Stage artistique :

7€

Coance scolaire :

par élève

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'acte: 07/10/2024

015-24150105-20240926024DE-DE

AG E D I

Il est proposé au conseil communautaire de valider les tarifs des spectacles, concert d'Hibernarock, séance scolaire, bus spectacle et stages pour la saison 2024-2025

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix POUR, :

- Valide les tarifs suivants pour la saison culturelle 2024/2025 :

Spectacle :

7€ : adulte

5€ : 10-18 ans étudiants, demandeurs d'emploi

Gratuit moins de 10 ans

Hibernarock :

15€ : adulte

10€ : étudiant, demandeurs d'emploi

Gratuit moins de 10 ans

Bus spectacle :

25€ : adulte

22€ : - de 26 ans

Stage artistique :

30€

Séance scolaire :

3€ par élève

- Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile et à initier toute démarche utile au déroulement de la procédure.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 26 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Date de transmission de l'acte: 07/10/2024
Date de réception de l'AR: 07/10/2024
15-2415010-15-20240926024DEDE
A G E D I

Libération rendue exécutoire
insérée à la Préfecture le
fichée ou notifiée le
Document certifié conforme



Président, Marc MAISONNEUVE

La présente libération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.